
Projet de délibération n° ADM 01

Adhésion à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT)

Exposé

La Communauté urbaine du Grand Toulouse s'approvisionne en logiciels auprès d'entreprises pour satisfaire les besoins de gestion et de communication de ses services. Depuis plusieurs années, des solutions dites « libres » existent, dont les principes ont déjà été testés et approvisionnés par la Direction des Systèmes d'Information.

L'expression « logiciel libre » fait référence à la liberté dont jouissent les utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer le logiciel, puisque le code source des programmes est accessible. La mise en œuvre d'un logiciel libre n'est pas gratuite, seule la possession du code source l'est.

L'esprit du logiciel libre est de faire profiter l'ensemble des utilisateurs des développements opérés par les uns et les autres pour faire évoluer l'utilisation des logiciels. Or, les logiciels métiers qui font fonctionner les administrations n'existent que s'ils sont développés et les développements nécessaires ont un coût, parfois très élevé.

L'ADULLACT a pour objectif de soutenir l'action des collectivités territoriales et des administrations publiques dans le but de promouvoir et développer, l'usage des logiciels pouvant être utile aux missions de service public. Elle encourage donc l'utilisation et le développement des logiciels libres dans les administrations afin de constituer, maintenir et promouvoir un patrimoine de logiciels libres métiers, répondant aux spécificités des administrations.

L'adhésion à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT) recouvre l'espace de téléchargement de logiciels packagés, l'accès à une plate-forme de tiers de télétransmission, l'accès à un réseau d'échange inter administrations et inter collectivités et la participation aux groupes de travail d'utilisateurs.

Il est proposé que le Grand Toulouse adhère à cette association dont les statuts sont annexés à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'adhérer à l'association ADULLACT et d'approuver ses statuts, tels que ci-annexés.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation, fixé pour l'année 2009 à 4 500 € TTC (quatre mille cinq cent euros), à l'ADULLACT.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Article 4

Les crédits nécessaires au paiement de la cotisation et de l'abonnement sont inscrits au budget de l'exercice en cours et des suivants.